

Pièces à joindre à la demande de subvention

Toute demande de subvention doit être envoyées à la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées (CCCP), au moyen du formulaire unique de demande de subvention (CERFA n°12156*05), dûment complété, signé et accompagné des pièces justificatives suivantes :

Pour une première demande :

- Les statuts de l'association, datés et signés
- Une copie de la publication sur le site internet des JO et/ou du récépissé de déclaration en préfecture (création et modifications éventuelles)
- La liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée (composition du conseil d'administration, du bureau...)
- Un relevé d'identité bancaire, portant une adresse correspondant à celle du n°SIRET
- Les comptes approuvés du dernier exercice clos ou le dernier rapport du commissaire aux comptes (en fonction des obligations légale de l'association).
- Le plus récent rapport d'activité approuvé
- Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire.

Pour un renouvellement :

- Le formulaire de compte-rendu financier (Cerfa n° 15059-02)
- Les comptes approuvés du dernier exercice clos ou le dernier rapport du commissaire aux comptes (en fonction des obligations légale de l'association).
- Le plus récent rapport d'activité approuvé
- Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire.

ATTENTION :

Tout changement de situation administrative doit être signalé à la CCCP (exemple : envoi des statuts modifiés, liste des personnes chargées de l'administration de l'association, etc.).

En cas de changement de RIB, le nouveau RIB doit être transmis à la CCCP afin qu'il n'y ait aucun blocage lors du traitement comptable de votre dossier.